

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

POCO® Beckensteine

Numéro de version: 6.3
Délivré: 2026-07-30
Remplace la fiche de données de sécurité: 2025-07-30



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

POCO® Beckensteine

Code UFI

9VD7-DVDC-E31Y-JETS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation

Comprimés déodorants pour urinoirs à usage professionnel.

Utilisations déconseillées

Tout autre usage est déconseillé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

KLEEN PURGATIS INTERNATIONAL AG

Adresse

Firststr. 30 A
8835 Feusisberg
Suisse

Téléphone

+41 (0) 44 51535 60

Courriel

info@kleen-purgatis.ch

Fax

+41 (0) 44 51535 69

Site web

<http://www.kleen-purgatis.ch>

Référence

Regulatory Affairs

E-mail

info@kleen-purgatis.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 (0)551- 19240 (GIZ-Nord)

Disponibilité en dehors des horaires de bureau

Oui

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006
conforme avec CH-OChim 813.11

POCO Beckensteine

Numéro de version: 6.3
Délivré: 2026-07-30
Remplace la fiche de données de sécurité: 2025-07-30



RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Classification

Irritation cutanée, catégorie de danger 2
Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
Irritation oculaire, catégorie de danger 2
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3

Mentions de danger

H315, H317, H319, H412

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/en cas de malaise.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/savon.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

POCO Beckensteine

Numéro de version: 6.3
Délivré: 2026-07-30
Remplace la fiche de données de sécurité: 2025-07-30



Informations complémentaires

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
Delta-3-carène
citral

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB selon l'article 57 / Annexe XIII du règlement REACH.

Autres

Méthodes d'évaluation pour la classification: Voir la section 16

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro REACH Numéro index	Groupe	Classification	Phrase H Facteur M aigu Facteur M chronique	Limites spécifiques de concentration ATE	Remarque
carbonate de sodium	497-19-8 207-838-8 01-2119485498-19-xxxx 011-005-00-2	20 - 50%	Eye Irrit. 2	H319 - -		
Acide benzènesulfo- nique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	68411-30-3 270-115-0 01-2119489428-22-xxxx -	20 - <25%	Acute Tox. 4 - oral, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3	H302, H315, H318, H412 - -	ATE [Orale]: 1020 mg/kg pc	-
acide citrique	77-92-9 201-069-1 01-2119457026-42-xxxx -	1 - 5%	Eye Irrit. 2, STOT SE 3 - resp. tract irrit.	H319, H335 - -	ATE [Orale]: 5400 mg/kg pc	-
Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium	68891-38-3 500-234-8 01-2119488639-16-xxxx -	1 - 3%	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3	H315, H318, H412 - -	Eye Dam. 1, H318: C ≥ 10% Eye Irrit. 2, H319: 5% ≤ C < 10% ATE [Orale]: 4100 mg/kg pc	-
alcools, C16-18, éthoxylés	68439-49-6 - - -	1 - 2%	Eye Irrit. 2	H319 - -		-

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

POCO Beckensteine

Numéro de version: 6.3
Délivré: 2026-07-30
Remplace la fiche de données de sécurité: 2025-07-30



Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro REACH Numéro index	Groupe	Classification	Phrase H Facteur M aigu Facteur M chronique	Limites spécifiques de concentration ATE	Remarque
N-(hydroxyethyl)amide, C12/18 et C18-insaturé	90622-77-8 292-481-0 01-2119489413-33-xxxx -	0,5 - <2%	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 2	H315, H318, H411 - -		-
delta-3-carène	498-15-7 207-856-6 - -	0,5 - <1%	Flam. Liq. 3, Asp. Tox. 1, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	H226, H304, H315, H317, H400, H410 M-acut=1 M-chro=1		-
1,2-benzisothiazol- 3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 01-2120761540-60-xxxx 613-088-00-6	0,02 - <0,036%	Acute Tox. 4 - oral, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	H302, H315, H317, H318, H400, H410 M-acut=1 M-chro=1	Skin Sens. 1A, H317: C ≥ 0,036% ATE [Orale]: 454 mg/kg pc	-

Autres informations, substances

Pour le texte complet des déclarations H/UE mentionnées dans cette section, voir la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Description des premiers secours

Secouristes : Faire attention à l'autoprotection.

Inhalation

Non pertinent

Contact avec la peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d' eau. En cas d'irritation cutanée persistante, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

POCO Beckensteine

Numéro de version: 6.3
Délivré: 2026-07-30
Remplace la fiche de données de sécurité: 2025-07-30



Informations à l'intention des médecins

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

Contact avec les yeux

Irritation des yeux, champ de vision flou, larmoyement excessif.

Ingestion

Nausée, vomissements, gêne gastro-intestinale.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique. Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction d'incendie appropriés

Ce produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Eau pulvérisée, poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Mesures en cas d'incendie

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel. Éviter tout contact direct avec le matériau / produit. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

POCO Beckensteine

Numéro de version: 6.3
Délivré: 2026-07-30
Remplace la fiche de données de sécurité: 2025-07-30



6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour les informations sur le stockage et la manipulation du produit, voir la section 7.
Pour les informations sur l'exposition et l'équipement de protection individuel, voir la section 8.
Pour les informations sur le matériel incompatible, voir la section 10.
Pour les informations sur l'élimination du produit, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures préventives pour la manipulation

Porter un équipement de protection individuel. Éviter tout contact direct avec le matériau / produit.
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être respectées.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur original. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Classe de stockage selon TRGS 510 : 13 (Matières solides non inflammables)

Température de stockage : 10 °C à 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la section 1.2: Comprimés déodorants pour urinoirs

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites nationales d'exposition professionnelle

Constituant	Numéro CAS Numéro CE	Valeurs limites de moyenne d'exposition ppm / mg/m ³	Valeurs limites à court terme ppm / mg/m ³	Source	Remarque	Année
acide citrique	77-92-9 201-069-1	- / 2	- / 4	suva	SSc, inhalable fraction	-

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

POCO Beckensteine

Numéro de version: 6.3
Délivré: 2026-07-30
Remplace la fiche de données de sécurité: 2025-07-30



DNEL/DMEL

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
carbonate de sodium (497-19-8/207-838-8)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	10 mg/m³	Employés	Locaux
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium (68411-30-3/270-115-0)	DNEL	Chronique (long terme) Orale	0,85 mg/kg	Consommateurs	Sys-témiques
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium (68411-30-3/270-115-0)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	170 mg/kg	Employés	Sys-témiques
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium (68411-30-3/270-115-0)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	12 mg/kg	Employés	Sys-témiques
Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (68891-38-3/500-234-8)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	2750 mg/kg	Employés	Sys-témiques
Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (68891-38-3/500-234-8)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	175 mg/m³	Employés	Sys-témiques
Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (68891-38-3/500-234-8)	DNEL	Chronique (long terme) Orale	15 mg/kg	Consommateurs	Sys-témiques
N-(hydroxyethyl)amide, C12/18 et C18-insaturé (90622-77-8/292-481-0)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	4,16 mg/kg	Employés	Sys-témiques
N-(hydroxyethyl)amide, C12/18 et C18-insaturé (90622-77-8/292-481-0)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	73,4 mg/m³	Employés	Sys-témiques
N-(hydroxyethyl)amide, C12/18 et C18-insaturé (90622-77-8/292-481-0)	DNEL	Chronique (long terme) Orale	6,25 mg/kg	Consommateurs	Sys-témiques
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5/220-120-9)	DNEL	Chronique (long terme) Inhalation	6,81 mg/m³	Employés	Sys-témiques
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5/220-120-9)	DNEL	Chronique (long terme) Cutanée	966 µg/kg pc/jour	Employés	Sys-témiques

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

POCO Beckensteine

Numéro de version: 6.3
Délivré: 2026-07-30
Remplace la fiche de données de sécurité: 2025-07-30



PNEC/PEC

Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Milieu environnemental	Valeur
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium (68411-30-3/270-115-0)	PNEC	Eau de mer	0,0268 mg/kg
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium (68411-30-3/270-115-0)	PNEC	Sédiment (eau potable)	8,1 mg/kg
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium (68411-30-3/270-115-0)	PNEC	Station d'épuration	3,43 mg/kg
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium (68411-30-3/270-115-0)	PNEC	Eau potable	0,268 mg/kg
acide citrique (77-92-9/201-069-1)	PNEC	Eau potable	0,44 mg/l
acide citrique (77-92-9/201-069-1)	PNEC	Eau de mer	0,044 mg/l
acide citrique (77-92-9/201-069-1)	PNEC	Station d'épuration	1000 mg/l
acide citrique (77-92-9/201-069-1)	PNEC	Sédiment (eau potable)	34,6 mg/kg
acide citrique (77-92-9/201-069-1)	PNEC	Sédiment (eau de mer)	3,46 mg/kg
acide citrique (77-92-9/201-069-1)	PNEC	Sol	33,1 mg/kg
Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (68891-38-3/500-234-8)	PNEC	Eau potable	0,24 mg/l
Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (68891-38-3/500-234-8)	PNEC	Eau de mer	0,024 mg/l
Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (68891-38-3/500-234-8)	PNEC	Station d'épuration	10000 mg/l
Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (68891-38-3/500-234-8)	PNEC	Sédiment (eau potable)	0,9168 mg/kg
Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (68891-38-3/500-234-8)	PNEC	Sédiment (eau de mer)	0,09168 mg/kg
Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium (68891-38-3/500-234-8)	PNEC	Sol	7,5 mg/kg
N-(hydroxyethyl)amide, C12/18 et C18-insaturé (90622-77-8/292-481-0)	PNEC	Eau potable	0,007 mg/l
N-(hydroxyethyl)amide, C12/18 et C18-insaturé (90622-77-8/292-481-0)	PNEC	Eau de mer	0,0007 mg/l

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

POCO Beckensteine

Numéro de version: 6.3
Délivré: 2026-07-30
Remplace la fiche de données de sécurité: 2025-07-30



Nom de produit/substance (Numéro CAS/Numéro CE)	Type	Milieu environnemental	Valeur
N-(hydroxyethyl)amide, C12/18 et C18-insaturé (90622-77-8/292-481-0)	PNEC	Station d'épuration	830 mg/l
N-(hydroxyethyl)amide, C12/18 et C18-insaturé (90622-77-8/292-481-0)	PNEC	Sédiment (eau potable)	1,201 mg/kg
N-(hydroxyethyl)amide, C12/18 et C18-insaturé (90622-77-8/292-481-0)	PNEC	Sédiment (eau de mer)	0,12 mg/kg
N-(hydroxyethyl)amide, C12/18 et C18-insaturé (90622-77-8/292-481-0)	PNEC	Sol	0,2354 mg/kg
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5/220-120-9)	PNEC	Eau potable	4,03 µg/l
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5/220-120-9)	PNEC	Eau de mer	403 ng/L
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5/220-120-9)	PNEC	Station d'épuration	1,03 mg/l
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5/220-120-9)	PNEC	Sédiment (eau potable)	49,9 µg/kg sédiment ps
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5/220-120-9)	PNEC	Sédiment (eau de mer)	4,99 µg/kg sédiment ps
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5/220-120-9)	PNEC	Sol	3 mg/kg poids sec du sol

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Non pertinent

Protection des yeux / du visage

Lunettes de sécurité résistantes aux produits chimiques avec protection latérale conforme à l'EN166.

Protection des mains

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Autres protections de la peau

Ce type d'équipement de protection individuelle n'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation normale prévue pour le produit.

Protection respiratoire

Ce type d'équipement de protection individuelle n'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation normale prévue pour le produit.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

POCO Beckensteine

Numéro de version: 6.3
Délivré: 2026-07-30
Remplace la fiche de données de sécurité: 2025-07-30



Risques thermiques

Non pertinent

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Solide

Couleur

vert clair

Odeur

fruité

Seuil olfactif

Non déterminé pour le mélange.

Point de fusion / congélation

Non déterminé pour le mélange.

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition

Donnée non disponible

Inflammabilité

Non déterminé pour le mélange.

Limites inférieure et supérieure d'explosivité

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

Point d'inflammation

Donnée non disponible

Température d'auto-allumage

Non déterminé pour le mélange.

Température de dégradation

Non déterminé pour le mélange.

pH

10,4

Méthode

Solution aqueuse à 1 %

Viscosité cinématique

Non déterminé pour le mélange.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

POCO Beckensteine

Numéro de version: 6.3
Délivré: 2026-07-30
Remplace la fiche de données de sécurité: 2025-07-30



Viscosité, dynamique

Non déterminé pour le mélange.

Solubilité

Soluble dans l'eau

Hydrosolubilité

légèrement soluble

Coefficient de partage n-octanol / eau

Non déterminé pour le mélange.

Pression de vapeur

Non pertinent

Densité et/ou densité relative

1,6 g/cm³

Densité de vapeur relative

Non pertinent

Taux d'évaporation

Non pertinent

Dangers d'explosion

Non pertinent

Caractéristiques oxydantes

Non pertinent

COV %

< 3 %

Propriétés des particules

Ce produit/mélange ne contient aucun nanomatériau ni nanoforme au sens du règlement (CE) n° 1907/2006.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

POCO Beckensteine

Numéro de version: 6.3
Délivré: 2026-07-30
Remplace la fiche de données de sécurité: 2025-07-30



10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles
Acides forts, Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux
Pour des informations sur les produits de combustion, voir la section 5.
Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Toxicité aiguë
Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.
Données toxicologiques pour les composants

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Animaux testés	Méthode/ Directive	Remarques
N-(hydroxyethyl) amide, C12/18 et C18-insaturé 90622-77-8 / 292-481-0	DL50	> 2.000 mg/kg	Cutanée	lapin	-	-
1,2-benziso-thiazol-3(2H)-one 2634-33-5 / 220-120-9	LD50	454 mg/kg	Oral(e)	rat	-	-
alcools, C16-18, éthoxylés 68439-49-6 /	LD50	>2.000 mg/kg	Oral(e)	rat	-	-
acide citrique 77-92-9 / 201-069-1	LD50	5.400 mg/kg	Oral(e)	souris	OECD 401	ECHA
acide citrique 77-92-9 / 201-069-1	LD50	>2.000 mg/kg	Cutanée	rat	OECD 402	ECHA
carbonate de sodium 497-19-8 / 207-838-8	LD50	>2.000mg/kg	Cutanée	lapin	-	-

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

POCO Beckensteine

Numéro de version: 6.3
Délivré: 2026-07-30
Remplace la fiche de données de sécurité: 2025-07-30



Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Animaux testés	Méthode/ Directive	Remarques
carbonate de sodium 497-19-8 / 207-838-8	LD50	2.800 mg/kg	Oral(e)	rat	-	-
Acide benzène-sulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium 68411-30-3 / 270-115-0	DL50	~ 1020 mg/kg	Oral(e)	rat	-	-
Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium 68891-38-3 / 500-234-8	LD50	4.100 mg/kg	Oral(e)	rat	OECD 401	-
Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium 68891-38-3 / 500-234-8	LD50	> 2.000 mg/kg	Cutanée	rat	OECD 402	-
N-(hydroxyethyl) amide, C12/18 et C18-insaturé 90622-77-8 / 292-481-0	DL50	> 5.000 mg/kg	Oral(e)	rat	-	-

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Irritation oculaire, catégorie de danger 2

Provoque des allergies des organes respiratoires et cutanées
Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales
Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

POCO Beckensteine

Numéro de version: 6.3
Délivré: 2026-07-30
Remplace la fiche de données de sécurité: 2025-07-30



Cancérogénicité

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Toxicité pour la reproduction

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

Danger par aspiration

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange/produit ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbateur endocrinien au sens des règlements (CE) 1907/2006 et (UE) 2018/605 et du règlement délégué (UE) 2017/2100.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité

Données toxicologiques pour les composants.

Toxicité aiguë pour les poissons

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/ Directive	Remarque
N-(hydroxyethyl) amide, C12/18 et C18-insaturé 90622-77-8 / 292-481-0	CL50	>10-100 mg/l	-	Brachydanio rerio	DIN EN ISO 7346-2	-
acide citrique 77-92-9 / 201-069-1	LC50	440 mg/l	48 h	Leuciscus idus	OECD 203	ECHA
carbonate de sodium 497-19-8 / 207-838-8	LC50	300 mg/l	96h	Lepomis macrochirus	-	-

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

POCO Beckensteine

Numéro de version: 6.3
Délivré: 2026-07-30
Remplace la fiche de données de sécurité: 2025-07-30



Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive	Remarque
Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium 68891-38-3 / 500-234-8	LC50	7,1 mg/l	96h	Poisson	OECD 203	-
Acide benzène-sulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium 68411-30-3 / 270-115-0	LC50	1,67 mg/l	96 h	Bluegill sunfish	-	-
1,2-benziso-thiazol-3(2H)-one 2634-33-5 / 220-120-9	LC50	0,74 mg/l	96h	Poisson	-	-
alcools, C16-18, éthoxylés 68439-49-6 /	LC50	>10-100 mg/l	96h	Poisson	-	-

Toxicité aiguë pour les algues

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
Acide benzènesulfo- nique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium 68411-30-3 / 270-115-0	EC50	29 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	-
Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium 68891-38-3 / 500-234-8	EC50	7,5 mg/l	96h	Algue	OECD 202
N-(hydroxyethyl) amide, C12/18 et C18-insaturé 90622-77-8 / 292-481-0	EC50	>1-10 mg/l	-	Desmodesmus subspicatus	OECD 201

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

POCO Beckensteine

Numéro de version: 6.3
Délivré: 2026-07-30
Remplace la fiche de données de sécurité: 2025-07-30



Toxicité aigüe pour les crustacés

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/ Directive	Remarque
N-(hydroxyethyl) amide, C12/18 et C18-insaturé 90622-77-8 / 292-481-0	EC50	>10-100 mg/l	-	Daphnia magna	OECD 202	-
Acide benzène-sulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium 68411-30-3 / 270-115-0	EC50	2,9 mg/l	48 h	Daphnia magna	-	-
1,2-benziso-thiazol-3(2H)-one 2634-33-5 / 220-120-9	EC50	2,44 mg/l	48h	Daphnia magna	-	-
alcools, C16-18, éthoxylés 68439-49-6 /	EC50	>100 mg/l	48h	Daphnia magna	-	-
acide citrique 77-92-9 / 201-069-1	LC50	1.535 mg/l	24 h	Daphnia magna	-	ECHA
carbonate de sodium 497-19-8 / 207-838-8	EC50	200-227 mg/l	48h	Ceriodaphnia dubia	-	-
Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium 68891-38-3 / 500-234-8	EC50	7,2 mg/l	48h	Daphnia magna	OECD 201	-

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

POCO Beckensteine

Numéro de version: 6.3
Délivré: 2026-07-30
Remplace la fiche de données de sécurité: 2025-07-30



Toxicité pour les micro/macro-organismes

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Espèce	Méthode/Directive
Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium 68891-38-3 / 500-234-8	EC0	> 100 mg/l	Pseudomonas putida	DIN 38412
N-(hydroxyethyl)amide, C12/18 et C18-insaturé 90622-77-8 / 292-481-0	EC0	>100 mg/l	Pseudomonas putida	OECD 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB selon l'article 57 / Annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange/produit ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbateur endocrinien au sens des règlements (CE) 1907/2006 et (UE) 2018/605 et du règlement délégué (UE) 2017/2100.

12.7. Autres effets néfastes

Ce produit/mélange ne contient aucun ingrédient au sens du règlement (CE) n° 1005/2009 qui appauvrissent la couche d'ozone.

Autres

Classe d'eau allemande

WGK2 - Notablement dangereux pour l'eau

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

POCO Beckensteine

Numéro de version: 6.3
Délivré: 2026-07-30
Remplace la fiche de données de sécurité: 2025-07-30



RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

A noter:

- Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (OPAD)
- Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD)

Emballage

Ne pas réutiliser des récipients vides. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination. Emballages contaminés / plaques/feuilles : Éliminer comme produit non utilisé.

Code OMD (Ordonnance sur le traitement des déchets) pour le type de déchets 'Autres déchets chimiques problématiques (EWW 127)' :

Code de déchet	Description des déchets
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses

S'il vous plaît noter - un astérisque (*) à côté d'un code indique qu'il s'agit de déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Pas de marchandises dangereuses au sens de la réglementation des transports.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition ADR/RID/ADN correct

Pas de marchandises dangereuses au sens de la réglementation des transports.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

N'est pas applicable

14.4 Groupe d'emballage

N'est pas applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

N'est pas applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être respectées.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'est pas applicable

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

POCO Beckensteine

Numéro de version: 6.3
Délivré: 2026-07-30
Remplace la fiche de données de sécurité: 2025-07-30



Autres

N'est pas applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations européennes

Règlement (CE) n° 648/2004 (détergents)

Ingrédients selon l'annexe VII : 15-30 % agents de surface anioniques, < 5 % agents de surface non ioniques, hydrocarbures aliphatiques, contient parfums, TERPINEOL, CITRAL, LIMONENE, CAMPHOR, TERPINOLENE, PINENE, ALPHA-TERPINENE, LINALOOL, agents conservateurs, BENZISOTHIAZOLINONE.

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV : Non pertinent

Restrictions de substances selon l'annexe XVII : Non pertinent

Substances de la liste candidate REACH (SVHC) : Non pertinent

Règlement (UE) n° 528/2012 (BPR - Règlement sur les produits biocides)

Ingrédients actifs : Non pertinent

Règlement (UE) 2019/1148 (explosifs)

Matière première restreinte conformément à l'annexe I : Non pertinent

Matières premières à déclarer conformément à l'annexe II : Non pertinent

Directive européenne 2011/65/UE (ROHS 2)

Restrictions de substances selon l'annexe II : Non pertinent

Règlement (UE) 2019/1021 (POP)

Organismes polluants persistants: Non pertinent

Directive européenne 2012/18/UE (Seveso III)

Catégorie de danger Seveso : Non pertinent

Réglementations nationales

En outre, toutes les dispositions nationales et locales relatives à la manipulation des produits chimiques sont respectées.

Teneur en COV: ca. 2,32%

Le produit n'est pas soumis à l'ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM).

ORRChim: Le produit n'appartient à aucun groupe chimique.

Réservé aux utilisateurs professionnels - ne doit pas être remis aux utilisateurs privés.

CPID: 284889-01

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

POCO Beckensteine

Numéro de version: 6.3
Délivré: 2026-07-30
Remplace la fiche de données de sécurité: 2025-07-30



813.11 Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim)

814.81 Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim)

832.30 Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA)

Valeurs limites sur le lieu de travail Valeurs MAK/BAT actuelles (publiées par la SUVA)

Autres réglementations, limitations et législations

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le mélange n'a pas été soumis à une évaluation de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications par rapport à la révision précédente

Rev. 6.2: Section 2. Identification des dangers : Complément H412

Section 3. Composition/informations sur les composants / 11. Informations toxicologiques

Rev. 6.3: Section 15. Informations réglementaires : Règlement (CE) n° 648/2004 (détergents)

Abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ARA - Appareil respiratoire autonome

C&E - Classification et étiquetage

CL50 - Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)

CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008

CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

CSR - Rapport sur la sécurité chimique

DL50 - Dose létale pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)

DNEL - Dose dérivée sans effet

ECHA - Agence européenne des produits chimiques

ETA - Estimation de la toxicité aiguë

IATA - Association internationale du transport aérien

IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses

Kow - Coefficient de partage octanol-eau

LoW - Liste des déchets

PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC - Concentration(s) prédite(s) sans effet

REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (Enregistrement, évaluation, autorisation des substances chimiques et restrictions applicables à ces subs

RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

SGH - Système général harmonisé

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

POCO Beckensteine

Numéro de version: 6.3
Délivré: 2026-07-30
Remplace la fiche de données de sécurité: 2025-07-30



STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC - Substances extrêmement préoccupantes
UFI - Identifiant unique de formulation
VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle
vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Références bibliographiques et sources de données

Dossiers d'enregistrement REACH
ECHA C&L - Inventaire
Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières

Méthodes d'évaluation pour la classification

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'article 9 du règlement (CE) 1272/2008 [CLP] :
Dangers pour la santé : Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : HET-CAM test (test for eye corrosion/irritation)
Dangers pour l'environnement : Méthode de calcul

Signification des phrases

Skin Irrit. 2 - Irritation cutanée, catégorie de danger 2
Skin Sens. 1 - Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
Eye Irrit. 2 - Irritation oculaire, catégorie de danger 2
Aquatic Chronic 3 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Acute Tox. 4 - oral - Toxicité aiguë, par voie orale, catégorie de danger 4
Eye Dam. 1 - Lésions oculaires graves, catégorie 1
Aquatic Acute 1 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Flam. Liq. 3 - Liquides inflammables, catégorie de danger 3
Asp. Tox. 1 - Danger par aspiration, catégorie de danger 1
STOT SE 3 - resp. tract irrit. - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie de danger 3 - Irritation des voies respiratoires
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité conforme au Règlement No 1907/2006 (REACH) tel que modifié le Règlement (UE) 2020/878.

Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

POCO Beckensteine

Numéro de version: 6.3
Délivré: 2026-07-30
Remplace la fiche de données de sécurité: 2025-07-30



Notes du fabricant

Désistement juridique: Les informations ci-dessus est considéré comme correct. Cette société ne sera pas tenue responsable des dégâts résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.